

La Minerve



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 700 ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, QUE:

Le conseil municipal a présenté, lors de la séance ordinaire tenue le 1^{er} août 2022, le règlement numéro 700 édictant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

Le but de ce règlement est de remplacer le code d'éthique et de déontologie actuel conformément à l'obligation prévue à l'article 13 de la LEDMM, exigeant l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie révisé.

Le règlement peut être consulté au bureau municipal situé au : 6, rue Mailloux à La Minerve, durant les heures d'ouverture.

Donné à La Minerve, ce 3 août 2022.

Robert Charette
Directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint

Certificat de publication

Je soussigné, Robert Charette, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint de la Municipalité de La Minerve, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 3 août 2022, entre 10 h et 12 h.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 3 août 2022.

Robert Charette,
Directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint